



Lyon, le 4 mars 2010

Monsieur le Président,

Par un courrier que j'ai reçu récemment, vous avez souhaité attirer mon attention sur l'importance du développement des langues occitanes et sur l'influence que peuvent avoir les régions pour les promouvoir et les perpétuer.

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes s'engage en faveur de la diversité linguistique. Mais elle doit développer davantage son soutien aux nombreux projets qui permettent de faire connaître et de faire vivre l'occitan et le francoprovençal, dans des domaines aussi divers que le tourisme, la recherche universitaire, la création littéraire et artistique ou la vie associative. Ces langues régionales ont donné leurs couleurs au français tel qu'il est parlé en Rhône-Alpes.

J'ai lu la délibération adoptée par le Conseil régional le 9 juillet dernier avec beaucoup d'intérêt. Elle est fondamentale car de nombreuses langues sont aujourd'hui menacées. Sur le territoire de Rhône-Alpes, l'occitan est parlé dans la Drôme et l'Ardèche, au sud de l'Isère (Trièves) et sur une petite partie de la Loire, et l'arpitan ou francoprovençal sur tout le reste de la Région. L'essentiel pour l'instant est d'obtenir une certaine reconnaissance de nos langues et de pouvoir mieux les faire vivre.

L'enseignement de ces langues doit se faire dans le cadre d'un accord entre la région qui le demande et le Ministère de l'Éducation nationale. Si je suis élue Présidente du Conseil régional, je suis prête à ce que l'on inscrive un droit à cet enseignement dans les écoles lorsque le nombre de demandes est suffisant. Nous pouvons aller beaucoup plus loin que ce qui est fait aujourd'hui. Mais la politique linguistique en faveur des langues régionales doit reposer avant tout sur l'encouragement et l'incitation, et non sur l'obligation de les apprendre.

La Présidence du Parc du Pilat que j'ai occupée pendant presque 20 ans m'a fait comprendre l'enjeu du développement durable culturel parallèlement au développement durable naturel. Les

langues régionales peuvent ainsi trouver leur place dans un projet de valorisation des espaces naturels et culturels inscrit dans le contrat de Parc.

En tant que Député européen, je puis également vous assurer que les langues occitanes ne sont pas les seules "espèces en voie de disparition". La pratique du français a reculé ces dernières années. Nous recevons les traductions françaises avec des délais plus importants qu'auparavant, au bénéfice de la langue anglaise. A plusieurs reprises, nous avons aussi débattu sur la Charte européenne des langues régionales et je crois que c'est une illusion de penser que l'on pourrait ratifier facilement cette charte. Il faudrait pour cela changer la Constitution française et en enlever le principe de l'indivisibilité de la République. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de Français qui soient pour la suppression de ce principe ni pour que des juges européens puissent donner leur avis sur la manière d'enseigner les langues régionales en France. Et je n'hésiterai pas à dire que sur ce sujet, l'Europe doit rester à sa place. Les questions sont de savoir comment mieux enseigner les langues régionales, comment mettre en place des actions coordonnées de politique linguistique avec les autres régions occitanes et de quelle manière il est possible de maintenir le nombre de locuteurs de l'occitan.

Au lendemain des élections et si je suis élue Présidente de la Région Rhône-Alpes, je souhaite que nous puissions nous rencontrer afin de pouvoir échanger de façon constructive sur les différents points que vous mentionnez dans votre courrier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Françoise Grossetête

Monsieur Gérard Betton
Président de l'IEO Rhône-Alpes
Le petit Avanon
07370 Ozon